

prÉrequis HOP’EN

MÉthode d’IDENTITO VIGILANCE  
AU GHT xxx

**[Date]**

Sommaire

[1. Démarche globale 2](#_Toc10540566)

[2. Démarche détaillée 3](#_Toc10540567)

[2.1. Phase 1 – Préparation et lancement 3](#_Toc10540568)

[2.2. Phase 2 – Etude de l’existant 4](#_Toc10540569)

[2.3. Phase 3: Mise à jour de la Politique, mise à jour de la charte d’identification et de la charte de rapprochement d’identités 5](#_Toc10540570)

[2.4. Phase 4 – Mise en œuvre de la politique d’identification 6](#_Toc10540571)

# Démarche globale

|  |  |
| --- | --- |
| **Une démarche structurée en 4 phases** | |
| **Vue globale de la démarche** | * **Phase 1 — Préparation et lancement de la démarche à l’échelle GHT**   + Étape 1.1 : Préparation et constitution des équipes   + Étape 1.2 : Lancement du projet * **Phase 2 — Étude de l’existant à l’échelle du GHT**   + Étape 2.1 : Réalisation de l’état des lieux   + Étape 2.2 : Synthèse et validation * **Phase 3 : Définition de la Politique, rédaction de la charte d’identification et de la charte de rapprochement d’identités à l’échelle du GHT (pouvant être regroupées dans un seul document)**   + Étape 3.1 : Mise à jour des chartes d’identification et de rapprochement d’identités   + Étape 3.2 : Validation * **Phase 4 — Mise en œuvre de la politique d’identification et de rapprochement à l’échelle du GHT** |

# Démarche détaillée

## Phase 1 — Préparation et lancement

Les objectifs de cette phase sont la création des instances nécessaires au déroulement du projet, l’élaboration du macro planning et le lancement du projet à l’échelle du GHT.

| **Une phase de préparation et de lancement structurée en 4 étapes** | |
| --- | --- |
| **Étape 1.1 : Préparation et constitution des équipes** | Le GHT souhaite améliorer l’identito-vigilance au sein du GHT.  Un **chef de projet est nommé à l’échelle du GHT**. Il aura la charge à l’échelle du GHT de :   * Planifier, coordonner les actions * Centraliser et formaliser les éléments recueillis * S’assurer du bon déroulement du projet * D’avertir la direction de tout écart que ce soit en termes de délais ou de réalisation   Un **chef de projet par établissement est également nommé**. Il travaille en articulation étroite avec le chef de projet GHT.  Une **équipe projet GHT est également nommée. Elle est composée des différents chefs de projets établissements.**  **L’équipe projet GHT**  Cette **équipe projet** est chargée de :   * Recenser les informations nécessaires à la réalisation du projet à l’échelle du GHT et à sa déclinaison au sein des établissements composant le GHT * Organiser les rencontres « internes » nécessaires au déroulement des travaux * Rédiger les documents à produire * Faire les choix nécessaires afin de faire des propositions au chef de projet du GHT et ensuite faire des propositions aux instances des établissements du GHT (en s’appuyant sur le chef de projet ES)   À l’échelle du GHT, cette équipe est composée des différents chefs de projets identifiés par chacun des établissements. |
| **Étape 1.2**  **Lancement du projet** | Le **chef de projet GHT organise une réunion de lancement** avec les différents chefs de projets identifiés par les établissements composant le GHT afin de :   * Présenter les objectifs du projet, la méthode proposée * Proposer un macro planning * Planifier les réunions régulières **de l’équipe projet GHT**   Puis, le **chef de projet ES organise une réunion de lancement** au sein de chaque ES avec les membres de l’équipe projet, afin de :   * Présenter les objectifs du projet, la méthode proposée * Proposer un macro planning * Planifier les réunions suivantes et nécessaires à la réalisation du projet * Planifier les réunions régulières de l’équipe projet |

## Phase 2 — Étude de l’existant

Elle doit permettre d’objectiver la situation du GHT en matière d’identito-vigilance et de rapprochements d’identités.

| **Une phase d’étude de l’existant structurée en 2 étapes** | |
| --- | --- |
| **Étape 2.1**  **Réalisation de l’état des lieux** | La réalisation d’un état des lieux permet à un instant t de prendre du recul par rapport à la situation et d’identifier les forces et les faiblesses des actions mises en place. Cet état des lieux s’articule autour de deux volets, organisationnel et technique, qui doivent permettre de décrire l’existant et d’envisager les évolutions permettant d’améliorer l’identification du patient au sein de l’établissement.  Il est réalisé par l’équipe projet de chaque ES.  **A. Le volet organisationnel de l’état des lieux** doit permettre de vérifier l’existence des structures de base au sein de l’établissement pour mettre en place une politique  d’identification efficace. Ce premier volet consiste à mener une analyse de l’existant  sur les points suivants :   * Le recensement des lieux où s’effectue l’identification des patients, ainsi que les acteurs impliqués dans l’identification : Quels sont les services qui identifient les * patients ? Qui sont les acteurs responsables de l’identification du Patient ? Existe-t-il une Cellule d’identito-vigilance ? … * La politique d’identification : A-t-elle été définie ? Est-elle formalisée ? Est-elle appliquée ? Son application est-elle vérifiée et est-elle mise à jour régulièrement ? * Les procédures d’identification des patients : Sont-elles mises en place ? Sont-elles diffusées ? Sont-elles appliquées ? Sont-elles mises à jour régulièrement ? * Des formations du personnel ont-elles été mises en place ? Des procédures qualité ont-elles été mises en place ? … * Le processus de contrôle de l’identité des patients/de gestion des anomalies des identités et des corrections associées : Ces processus sont-ils définis ? Formalisés ? Appliqués par les acteurs ? …   **B.Le volet technique de l’état des lieux** vise à vérifier l’état du système d’information participant à l’identification du patient, afin d’en déduire les évolutions à réaliser. Ce second volet doit permettre d’aborder les points suivants :   * La cartographie des systèmes : cartographie des applications, informations relatives aux identités des patients utilisées par ces applications, cartographie des flux mis en œuvre entre ces applications ; * Les caractéristiques techniques des outils utilisés et en particulier la définition des interfaces mises en œuvre (mode de communication et contenu des échanges) et des normes et standards supportés par les applications mises en œuvre ; * Les éléments de sécurité mis en œuvre ; * Les caractéristiques des moyens de communication existants ; * Le fonctionnement en mode dégradé des systèmes mis en œuvre ; * Les éléments de qualité connus du système par exemple le nombre d’identités gérées actives et historiques, le nombre de doublons... ; * Les éléments de performance connus du système par exemple les temps de réponse moyens, le taux de disponibilité du système... ; * La présence ou non d’un Enterprise Application Integration (EAI) et son périmètre. |
| **Étape 2.2 : Synthèse, et Validation** | L’état des lieux est transmis à l’ensemble de l’équipe projet de l’ES. Une **réunion avec l’équipe projet ES permet de** :   * Partager les résultats obtenus * Proposer des éventuelles évolutions à la politique d’identification et de rapprochements * Valider l’état des lieux et les propositions faites * Présenter la suite des travaux   Le document réalisé et complété par la synthèse est alors validé par l’équipe projet de l’ES et transmis par le chef de projet ES au chef de projet GHT.  Une **réunion de restitution GHT** est organisée au cours de laquelle chacun des chefs de projets ES présentent les résultats des travaux pour partage/avis. Ces travaux font ensuite l’objet d’une consolidation par le chef de projet GHT.  Puis une réunion de présentation est organisée auprès de l’instance compétence au sein du GHT. |

## Phase 3 : Mise à jour de la Politique, mise à jour de la charte d’identification et de la charte de rapprochement d’identités

Elle comprend la mise à jour de la **charte d’identification du patient** et de la **charte de rapprochement d’identités (pouvant être regroupées dans un même document)** à l’échelle de l’ES pour une cohérence à l’échelle du GHT.

| **Une phase en 3 étapes** | |
| --- | --- |
| **Étape 3.1 : Mise à jour des chartes d’identification et de rapprochement** | Les documents font l’objet d’une mise à jour sur la base de l’état des lieux réalisé.  En parallèle, un plan d’action présentant les actions à venir pour mettre en œuvre la politique de l’établissement est également réalisé par l’équipe projet.  Des réunions régulières permettent aux membres de l’équipe projet d’échanger sur chaque thème. Ces points permettent également d’aborder l’avancement des travaux, les  difficultés rencontrées et de maintenir la cohérence des travaux réalisés.  La charte (les chartes) et le plan d’action ainsi mis à jour sont alors validés par l’équipe projet. |
| **Étape 3.2 : Validation** | Cette réunion commune permet de :   * Présenter les éventuelles mises à jour de l’organisation mise en place pour définir la politique et rédiger la (les) charte(s) * Présenter les évolutions apportées à la politique d’identification * Proposer le plan d’action défini pour la mise en place de cette politique * Valider la (les) charte(s) et les propositions faites * Présenter la suite des travaux   Une CIV territoriale est mise en place. |

## Phase 4 — Mise en œuvre de la politique d’identification

Elle a objet pour la mise en œuvre opérationnelle de la politique d’identification définie.

|  | |
| --- | --- |
| **CIV au sein de chaque ES** | Les évolutions apportées à la politique d’identification et à la politique de rapprochement entrent en application et font l’objet d’un suivi régulier par la cellule d’identito-vigilance. |
| **Mise en place de la CIV Territoriale** | La CIV territoriale se met en place sur les orientations définies dans la fiche pratique. |